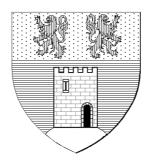
# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU 1 Place de la Mairie 26560 LACHAU



# **SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2014**

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents: Mmes AMIC Michèle, AUDIBERT-GIBIER, LAMBERT et TREMORI,

MM AMIC Philippe, BERNARD, DE CARLO, MAGNUS et SEGUIN

M. LAUGIER avait donné pouvoir Absents : M. LAUGIER, excusé

Le Maire ouvre la séanceà 21h00 en saluant la présence du public et indiquant qu'il s'agit de la première réunion de travail suite à l'installation du Conseil le 5 avril 2014.

Il rappelle les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil municipal. La clôture de la remise des plis pour l'appel d'offre est intervenue le 7 avril. Les maires de la Communauté de Communes se réuniront le samedi 12 avril pour préparer l'élection du Président qui aura lieu le lundi 14 avril 2014 à 17 H 00.

Le marché des producteurs a repris son activité. Il se déroule maintenant sur la place de la Mairie. Sa présence permet de conforter l'activité du bar, d'offrir un service supplémentaire aux personnes qui fréquentent le marché et de replier éventuellement et facilement l'activité dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Établi le: 09/05/2014

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le bulletin municipal est en cours de finalisation. Daniel BERNARD a souhaité impliquer davantage tous les conseillers dans son élaboration.

Les analyses d'eau sont bonnes et ont été affichées à la porte de la mairie.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et indique qu'un huis clos sera organisé en fin de réunion pour l'ouverture des plis relatifs au marché public ainsi que pour l'examen des propositions d'annulations de titres de recettes.

## 1 - COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS

Le Maire précise qu'un premier travail a été effectué lors de la séance d'installation. Cependant les travaux doivent être approfondis pour tenir compte des obligations législatives et règlementaires ainsi que délégations qui s'effectuent au second degré.

Les textes relatifs à la constitution de la commission des marchés pour les communes de moins de 3 500 habitants prévoient que siègent le Maire ou son représentant ainsi que trois conseillers.

La Commission des marchés est ainsi constituée du Maire, de Sylvie LAMBERT, Daniel BERNARD et Mathieu COURNEDE.

Indépendamment de cet aspect formel, tous les marchés, compte-tenu de leur caractère important mais exceptionnel, seront examinés et débattus avec l'ensemble des conseillers. (délibération n° 2014-12)

La Commission des Impôts doit comporter au-delà des conseillers des contribuables propriétaires de bois ainsi que des contribuables domiciliés en dehors de la Commune. Ces précisions étant données, le tableau est finalisé. Il sera tenu à la disposition du public et repris dans le bulletin municipal pour une bonne information de la population. (délibération n° 2014-13)

### 2 - HANGAR DU GRAVAS

Le Maire rappelle pour les nouveaux conseillers que le projet est ancien et a évolué au cours des deux derniers mandats. Il a été finalisé suite à plusieurs réunions publiques. Il concerne la réalisation d'un hangar communal et l'ébauche d'un volume qui pourra être adapté pour favoriser, le moment venu, l'implantation d'un pôle multiservice.

Le dossier est bouclé techniquement. Une subvention à hauteur de 80 % va être votée par le Conseil général de la Drôme. L'appel d'offre est clos depuis le 7 avril.

En configuration de commission d'appel d'offre et à huis clos il est procédé à l'examen préalable des plis pour vérifier dans un premier temps leur validité. Dans un deuxième temps sont ouverts les plis remplissant les conditions de forme exigées.

Suite à cette ouverture des plis, il est décidé de lancer la procédure d'analyse des offres. Un tableau détaillant poste par poste les prestations conformément au cahier des charges sera établi collectivement. Des demandes de précisions complémentaires pourront être transmises aux entreprises soumissionnaires en cas de besoin. Le tableau sera examiné lors de la prochaine séance.

#### 3 - C.A.E. DE MARC MICHEL

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Marc MICHEL a réalisé un travail de qualité tout au long des deux années du contrat passé avec la Commune. Ce contrat arrivant au terme des deux ans le 14 juillet 2014, une demande de prolongation a été sollicitée auprès de Pôle Emploi.

Pôle Emploi a fait savoir que la prolongation du CAE n'est pas possible compte-tenu des caractéristiques de son dossier.

Pôle Emploi sera sollicité à nouveau pour savoir si Marc MICHEL peut être éligible à un nouveau dispositif aidé.

Si la Commune était amenée à réagir dans l'urgence, les décisions seront prises par échange de mail.

## 4 - VOTE DU SEUIL DES POURSUITES

Madame FREYDIER, Trésorière, sollicite le Conseil Municipal pour fixer le seuil des poursuites afin d'être autorisée à procéder au recouvrement forcé des créances de la Commune. Le seuil minimal est fixé à 30 €.

(délibération n° 2014-14)

# 5 - ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorière a transmis un état des débiteurs afin de recueillir la position du Conseil quant à l'annulation des titres de recette.

Le Maire présente le tableau.

Le Conseil adopte le principe d'annuler la dette dans les seuls cas où le débiteur a disparu ou se trouve en situation d'insolvabilité avérée. Dans les cas où le débiteur est propriétaire ou solvable, le titre de recette sera maintenu et la recette mise en recouvrement sera engagée.

(délibération n° 2014-15)

## 6 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Marie-Line TREMORI, dans le cadre de sa délégation, a assisté aux Conseils d'École de Barret-sur-Méouge et de Séderon.

Sur Barret, l'Inspection Académique a refusé le projet d'aménagement des rythmes scolaires. Les effectifs laissent prévoir une chute avec à terme une école à deux classes. Le projet d'école comprend six séances de piscines, une sortie à vélo, des olympiades et une fête de l'école.

Sur Séderon, les effectifs sont à surveiller mais aucune mesure n'a été prise dans la carte scolaire pour l'année 2014-2015. La Directrice a été contactée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale fin janvier pour faire le point sur les effectifs et aborder la possibilité de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec l'école de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, ce qui permettrait de ne fermer qu'une seule classe sur le RPI au lieu de deux. Ce RPI semble difficile à mettre en œuvre compte-tenu de la durée de transport pour les écoliers de Lachau et de Ballons. La réforme des rythmes scolaire a été validée par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale. Les horaires des transports devront être modifiés en conséquence. Les projets d'école concernent des journées à thème (se repérer dans l'espace, la faune et la flore dans les Baronnies), une chorale, une classe de mer à Sausset-les-Pins, une sortie à Rustrel, cinéma et piscine.

Roger DE CARLO a reçu la visite du SATESE sur la station d'épuration. Il a été constaté la présence de neuf trous dans la bâche. Du matériel sera commandé afin de procéder aux

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

**MAIRE** 

réparations. La saulée qui a souffert au cours de l'hiver devra être replantée en grande partie.

Le bac à sable sera griffé pour faciliter la perméabilité.

Une fuite d'eau a été signalée aux Grillots. Jean-Jacques SEGUIN se rendra sur place pour engager les travaux de réparation.

Lors de la réalisation des travaux de remplacement des abat-sons une fuite a été constatée sur la toiture du clocher. Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise OZE. Le Conseil ne retient que la recherche de fuite, le remplacement des tuiles et la réparation de l'étanchéité en pieds de poinçon pour un montant de 850 € HT.

En ce qui concerne le bâtiment de l'ancienne Poste et suite à la visite de la commission, il est décidé d'engager les travaux de reprise d'une partie de la génoise qui occasionne des entrées d'eau pour un montant de 610 € HT (Devis OZE). Le tubage de la cheminée desservant l'appartement du rez-de-chaussée sera effectué par les conseillers et les employés communaux.

Le SDED réclame la prise d'une délibération avec des termes spécifiques pour confirmer la nomination des délégués de la Commune. (délibération n° 2014-16)

#### 7 - QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil vote l'attribution d'une indemnité pour concours au Receveur Municipal (Madame FREYDIER, Trésorière de Buis – Séderon). Il s'agit d'une formalité obligatoire en début de mandat. Le montant de l'indemnité est calculé annuellement sur la base d'un barème établi par les services fiscaux. (délibération n° 2014-17)

Michelle AMIC organisera une réunion pour relancer le Comité des Fêtes.

Martine MOULLET a adressé une demande d'achèvement de la remise en état de la chapelle de l'église (chapelle Sainte-Bernadette). Une première phase avait été conduite par Frédérique PEUZIN et de nombreux bénévoles. Accord est donné dans la mesure où les travaux seront définis au préalable sous l'autorité de Mathieu COURNEDE et la commission des bâtiments. Les travaux seront réalisés par des bénévoles et les enfants du catéchisme. Les matériaux seront commandés et payés par la Commune.

Renouvellement de la subvention aux Écoles de l'EMALA : 10 € par enfant (enfants scolarisés sur Séderon). (délibération n° 2014-18)

Une nouvelle candidature à l'attribution du logement de l'ancienne école a été transmise par Madame DESFOUX Liliane.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 55.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet